



LES AIDES POUR LE BADMINTON



(avec possibilité de cumul)

Aide	Tranche d'âge	Conditions d'éligibilité	Montant
PASS JEUNE 76 	6 à 15 ans Né entre le 16/09/2008 et le 31/12/2017	<ul style="list-style-type: none"> • Résider en Seine-Maritime • Être licencié au club pour les activités sportives • Être bénéficiaire de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ou de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) 	40 €
Fournir une copie de l'ARS ou de l'AEEH lors de l'inscription			
HANDI PASS'SPORT 	> 15 ans né avant le 16/09/2008	<ul style="list-style-type: none"> • Résider en Seine-Maritime • Être en situation de handicap • Être licencié dans un club sportif 	50 € <small>50% de l'adhésion plafonné à 60€</small>
Dépôt du dossier sur : www.seinemaritime.fr/teleservices76			
PASS COLLÉGIENS 	Collégiens	<ul style="list-style-type: none"> • Résider en Seine-Maritime • Adhérer à une association sportive ou culturelle 	25 €
Dépôt du dossier sur : www.seinemaritime.fr/teleservices76			
PASS'SPORT SANTÉ 	Né après le 16/09/2008	<ul style="list-style-type: none"> • Résider en Seine-Maritime • Être licencié dans un club • Avoir une attestation d'une Maison sport santé PLANETH PATIENT (antenne 76550 OFFRANVILLE) 	50 € <small>50% de l'adhésion plafonné à 60€</small>
Dépôt du dossier sur : www.seinemaritime.fr/teleservices76			
<small>Inscrit dans le processus "le sport s'invite chez vous" de l'IRMS² ou de Vital Action souffrant de maladies chroniques (obésité, asthme, diabète...) sport après cancer, séniors...</small>			
ATOUTS NORMANDIE 	15 à 25 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Souscrire au volet "loisirs" (adhésion de 10€) 	30 €
Fournir une copie du QR Code Atouts Normandie			
PASS'SPORT 	6 à 17 ans 6 à 20 ans 16 à 30 ans > 28 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Nés entre le 16 septembre 2005 et le 31 décembre 2017 et bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire • Nés entre le 1er juin 2003 et le 31 décembre 2017 et bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé • Nés entre le 16 septembre 1992 et le 31 décembre 2007 et bénéficient de l'allocation aux adultes handicapés • Etudiants, âgés de 28 ans révolus au plus, et bénéficient au plus tard le 15 octobre 2023, d'une bourse de l'état de l'enseignement supérieur sous conditions de ressources, d'une aide annuelle du CROUS ou d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2023 – 2024. 	50 €
Email reçu fin août 2023 (octobre pour les étudiants boursiers)			
Code individuel Pass'Sport à usage unique à fournir lors de l'adhésion			